

Siret : 92031181800016 Code Naf : 6202A

Urssaf/Msa : 117 000001570967628

Matricule : 00071

N° SS : 186049935163009

Iban / Rib : FR76 1010 7007 2100 3150 6575 730

Emploi : Ingénieur étude et développement

Statut professionnel : Cadre

Position : 3.2

Coefficient : 210

Entrée : 26/12/2023

Sortie : 31/12/2024

Ancienneté : 1 an

Convention collective : Bureaux d'études techniques

Monsieur BEN AOUN Hamza

67 Avenue de la convention

78500 SARTROUVILLE

Éléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base	151.67	29.8675		4 530.00			
Congés payés pris 121124 (1 jour)	- 1.00	234.8879	234.89				
Congés payés pris 141124-151124 (2 jours)	- 2.00	234.8879	469.78				
Congés payés pris 181124-221124 (5 jours)	- 5.00	234.8879	1 174.44				
Congé sans solde 251124-291124	- 35.00	29.8675	1 045.36				
Congé sans solde 021224	- 7.00	29.8675	209.07				
Indemnité congés payés (8 jours)				1 879.11			
Indemnité de repas (Non Imposable)	16.00	10.1000		161.60			
--- Fin de contrat ---							
Pas de CP acquis au titre de la maladie							
<b>Salaire brut</b>				<b>3 437.17</b>			
<b>Santé</b>							
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès					3 437.17	13.0000	446.83
Complémentaire - Incap. Inval. Décès					2 866.84	1.5000	43.00
Complémentaire - Incap. Inval. Décès					570.33	1.1300	6.45
Complémentaire - Santé	3 864.00	1.2500	48.30		3 864.00	1.2500	48.30
<b>Accidents du travail &amp; mal. professionnelles</b>					3 437.17	0.6600	22.69
<b>Retraite</b>							
Sécurité Sociale plafonnée	2 866.84	6.9000	197.81		2 866.84	8.5500	245.11
Sécurité Sociale déplafonnée	3 437.17	0.4000	13.75		3 437.17	2.0200	69.43
Complémentaire Tranche 1	2 866.84	4.1500	118.97		2 866.84	6.2200	178.31
Complémentaire Tranche 2	570.33	9.8600	56.24		570.33	14.7800	84.30
<b>Famille</b>					3 437.17	3.4500	118.58
<b>Assurance chômage</b>							
Chômage					3 437.17	4.3000	147.80
APEC	3 437.17	0.0240	0.83		3 437.17	0.0360	1.24
<b>Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.</b>							
Contribution ADESATT					3 437.17	0.0200	0.69
<b>Autres contributions dues par l'employeur</b>							
Autres contributions dues par l'employeur					3 437.17	2.0460	70.32
Autres contributions dues par l'employeur					2 866.84	0.1000	2.87
<b>CSG déduct. de l'impôt sur le revenu</b>	4 003.43	6.8000	272.23				
<b>CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu</b>	4 003.43	2.9000	116.10				
<b>Total des cotisations et contributions</b>			824.23				1 485.92
Indemnité de licenciement exonérée				1 281.34			
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones	86.40	25.0000		21.60			
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones	86.40	75.0000		64.80			
Intéressement versé				687.43			
Réintégration fiscale	48.30						
Exonération sur HC/HS/RTT : cumul net fiscal annuel	5 676.36						
Montant net social	4 441.71						
<b>Net à payer avant impôt sur le revenu</b>				<b>4 668.11</b>			
dont évolution de la rémunération liée à la							

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel									
Annuel									
	Congés N-1	Congés N							
Acquis Pris									
Solde									



HIGHSKILL  
66 Avenue des Champs Elysees  
chez OCP Business Center 4  
75008 PARIS

Siret : 92031181800016  
Code Naf : 6202A

## Reçu pour solde de tout compte

Je soussigné, Monsieur BEN AOUN Hamza,

demeurant 67 Avenue de la convention  
78500 SARTROUVILLE

reconnais avoir reçu ce jour, par Virement,  
de HIGHSKILL  
66 Avenue des Champs Elysees chez OCP Business Center 4 75008 PARIS

pour solde de tout compte la somme nette de \*\*\*\*\*4 541.77 Euros soit, en toutes lettres  
\*\*\*\*\*Quatre mille cinq cent quarante et un euros et soixante dix-sept centimes\*\*\*\*\*  
correspondant à mon bulletin de paie du mois de Décembre 2024.

Cette somme m'est versée en paiement des éléments suivants, étant précisé que les montants  
sont indiqués avant déduction des éventuelles cotisations et contributions salariales :

Salaire de base	4 530.00
Congés payés pris 121124 (1 jour)	- 234.89
Congés payés pris 141124-151124 (2 jours)	- 469.78
Congés payés pris 181124-221124 (5 jours)	- 1 174.44
Congé sans solde 251124-291124	- 1 045.36
Congé sans solde 021224	- 209.07
Indemnité congés payés (8 jours)	1 879.11
Indemnité de repas (Non Imposable)	161.60
Indemnité de licenciement exonérée	1 281.34
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones	21.60
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones	64.80
Intéressement versé	687.43
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	- 126.34

Conformément à l'article L.1234-20 du Code du travail, je reconnais être informé de la possibilité  
de dénoncer ce reçu pour solde de tout compte dans les six mois suivant sa signature par lettre  
recommandée.

Passé ce délai, je ne pourrai plus contester les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'est remis.

Fait à PARIS le 31/12/2024

Signature de l'employeur précédée de la mention  
"Bon pour règlement des sommes indiquées"

Signature du salarié précédée de la mention  
"Bon pour acquit des sommes sous réserve d'encaissement"

HIGHSKILL  
66 Avenue des Champs Elysees  
chez OCP Business Center 4  
75008 PARIS

Siret : 92031181800016  
Code Naf : 6202A

## Certificat de travail

Je soussigné(e), ELLOUZE Mohamed,  
Agissant en qualité de Président  
Certifie avoir employé Monsieur BEN AOUN Hamza (Matricule: 00071)  
Demeurant à 67 Avenue de la convention  
78500 SARTROUVILLE

En qualité de :  
Du 26/12/2023 au 31/12/2024 : Ingénieur étude et développement  
Position 3.2, Coefficient 210

Soit une durée d'emploi du 26/12/2023 au 31/12/2024

Sous réserve de justifier du bénéfice de l'assurance chômage auprès de l'organisme, en application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, vous pourrez bénéficier à titre gratuit de la portabilité des garanties au titre des risques :

- portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité (frais de santé),
- liés au décès, incapacité de travail ou invalidité (prévoyance),

pour la durée de la situation de chômage et dans la limite de 12 mois (1).

(1) durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 12 mois.

Fait à PARIS le 31/12/2024

Signature précédée du nom et de la qualité du signataire :  
ELLOUZE Mohamed  
Président